

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **St SYMPHORIEN-SUR-COISE**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le
ID : 069-216900621-20240321-11_03_24-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 21/03/2024

Date de convocation : 14/03/2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élue : Pascal MURIGNEUX

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE, Yoan MAMMERI, Guillaume SOUBEYRAND

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Lionel RICHARD

N° 11.03.24

OBJET : Fixation du prix de vente des lots « lotissement du Tilleul »

Monsieur le Maire fait un point sur l'état d'avancement et sur le coût des travaux de viabilisation du « Lotissement du Tilleul » et explique que les lots pourront être mis en vente dès le 2^otrimestre 2024. Il rappelle que les parcelles à construire ont une surface comprise entre 500 et 690 m².

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente des lots du « Lotissement du Tilleul » à 135 € le m². Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents

1° - FIXE le prix de vente des lots du « Lotissement du Tilleul » à 135,00 € le m².

2° - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de ces lots

3° - CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,
Pascal MURIGNEUX